

# AFER, DÉFENSEUR DE L'ÉPARGNANT

DÉCOUVREZ  
**AFER EUROCROISSANCE**  
VOTRE NOUVEAU SUPPORT À  
CAPITAL GARANTI AU TERME



## QU'EST-CE QUE L'EUROCROISSANCE ?

L'Eurocroissance est un **nouveau support de placement** créé par la loi de finances rectificative pour 2013.

Considéré comme le 3<sup>e</sup> pilier de l'assurance vie aux côtés des fonds en euros et des supports en unités de compte, l'Eurocroissance a pour principal objectif de procurer aux épargnants, sur un horizon de placement de long terme, **de meilleures perspectives de rendement que les fonds en euros tout en préservant la sécurité du capital investi.**

## AFER EUROCROISSANCE UN NOUVEAU SUPPORT À CAPITAL GARANTI AU TERME AU SEIN DU CONTRAT AFER

L'Association Afer fait partie des **premiers acteurs** à vous permettre d'accéder à l'Eurocroissance.

Le 10 juin 2015, elle a fait évoluer son contrat collectif d'assurance vie multisupport pour y intégrer le nouveau support Afer Eurocroissance.

Les actifs de ce nouveau support à capital garanti au terme sont gérés de façon cantonnée par les coassureurs Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite dans le cadre d'une comptabilité auxiliaire d'affectation. La gestion financière est assurée par Aviva Investors France, gestionnaire historique du Fonds Garanti en euros et de la plupart des supports en unités de compte du contrat.

Ce nouveau support est une nouvelle étape-clé dans le développement du contrat Afer, **véritable référence en assurance vie**, que l'Association fait évoluer régulièrement depuis 1976 pour vous permettre de bénéficier des dernières innovations en matière d'épargne.

## AFER EUROCROISSANCE C'EST POUR VOUS

- **Un nouveau choix de placement**, en complément du Fonds Garanti en euros et des supports en unités de compte
- **Une gestion plus dynamique** que celle du Fonds Garanti en euros, offrant de meilleures perspectives de rendement sur le long terme
- **Une durée d'engagements au choix**, entre 10 et 40 ans
- **Un capital garanti intégralement au terme** de votre investissement, frais sur versements et frais d'arbitrage inclus<sup>1</sup>
- **Une épargne restant disponible** à tout moment<sup>1</sup>
- **La liberté d'investir** à votre rythme et de panacher votre investissement avec les autres supports d'investissement du contrat
- **Des frais calculés au plus juste**, parmi les plus bas du marché
- **Une protection des proches** en cas de décès prématuré avec la garantie plancher en cas de décès<sup>2</sup>
- **Toute l'expertise** des équipes de gestion financière d'Aviva Investors France

### LE + AFER

Un capital garanti à 100 %  
au terme, frais sur versements  
et d'arbitrage inclus !

<sup>1</sup> Avant l'échéance de la garantie (entre 10 et 40 ans), les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse ou à la baisse. La garantie en capital s'applique uniquement à l'échéance de la garantie.

<sup>2</sup> Le contrat Afer inclut automatiquement, pour tous les supports en unités de compte et le support Afer Eurocroissance, une garantie plancher en cas de décès avant votre 75<sup>e</sup> anniversaire.

1976

CRÉATION DU CONTRAT  
COLLECTIF D'ASSURANCE VIE  
MONOSUPPORT AFER

1996

CRÉATION DU CONTRAT COLLECTIF  
D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT  
AFER ET DE SON 1<sup>ER</sup> SUPPORT EN  
UNITÉS DE COMPTE, AFER-SFER

1996 - 2015

ENRICHISSEMENT DE LA GAMME  
DES SUPPORTS EN UNITÉS  
DE COMPTE DU CONTRAT  
MULTISUPPORT AFER

10 JUIN 2015

ÉVOLUTION DU CONTRAT  
MULTISUPPORT AFER POUR  
INTÉGRER AFER EUROCROISSANCE

## AFER EUROCROISSANCE EN PRATIQUE

Au moment de votre premier investissement sur Afer Eurocroissance, vous choisissez une durée d'engagements entre 10 et 40 ans.

### Au terme de votre investissement sur Afer Eurocroissance

- Vous bénéficiez, quelle que soit la conjoncture, d'une **garantie intégrale des sommes versées et restées investies, frais sur versements et frais d'arbitrage inclus**.
- Votre épargne est **arbitrée gratuitement et automatiquement** vers le(s) support(s) de votre choix ou à défaut sur le Fonds Garanti en euros.

Cette **garantie au terme**, et non à tout moment comme sur le Fonds Garanti en euros, permet aux coassureurs d'investir davantage dans des actifs « dynamiques », avec **la perspective d'un meilleur rendement**, tout en vous garantissant de récupérer au minimum **100 % du capital versé** à l'échéance choisie.

« Au terme de votre investissement sur Afer Eurocroissance, vous êtes assuré de récupérer au minimum 100 % des sommes versées, auxquelles s'ajoutera une plus-value. »

### Avant le terme de votre investissement sur Afer Eurocroissance

- **Votre épargne n'est pas bloquée**  
Vous pouvez à tout moment demander un rachat et/ou procéder à un arbitrage vers les autres supports du contrat. Cependant, la garantie en capital s'appliquant uniquement au terme des engagements, une sortie anticipée peut entraîner un risque de perte éventuelle liée aux fluctuations des marchés financiers et des taux d'intérêt.
- **Vos proches sont protégés**  
En cas de décès avant 75 ans, vos bénéficiaires sont assurés de recevoir à minima l'intégralité des sommes que vous avez investies sur Afer Eurocroissance, quelle que soit la situation des marchés financiers<sup>1</sup>.

« J'ai choisi Afer Eurocroissance pour commencer à préparer le financement de ma résidence principale. Cela me rassure d'être certaine de récupérer mon capital au terme. »



Marie, 25 ans

<sup>1</sup> Le contrat Afer inclut automatiquement, pour tous les supports en unités de compte et le support Afer Eurocroissance, une garantie plancher en cas de décès avant votre 75<sup>e</sup> anniversaire.

## COMMENT CHOISIR VOTRE DURÉE D'ENGAGEMENTS ?

Plus le terme de votre investissement est lointain, plus votre potentiel de performance est important.

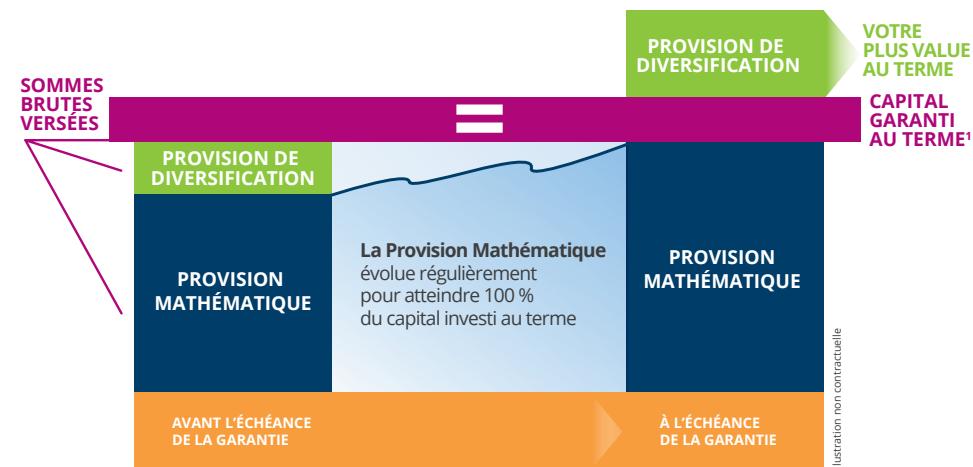
En effet, chacun de vos investissements sur le support Afer Eurocroissance est divisé en 2 « poches » indissociables l'une de l'autre :

### LA PROVISION MATHÉMATIQUE

- Par sa revalorisation régulière, elle va permettre d'atteindre le montant du capital garanti au terme de votre placement.
- Avant ce terme, elle peut varier à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.
- Elle est exprimée en montant.

### LA PROVISION DE DIVERSIFICATION

- Elle constitue le principal « moteur de performance » de votre investissement sur Afer Eurocroissance.
- Elle évolue à la hausse ou à la baisse, notamment en fonction des actifs dynamiques sous-jacents du support.
- Elle est exprimée en nombre de parts.
- Le nombre de parts acquis et la valeur minimale de la part, fixée à 1 euro, sont garantis.



La répartition de chaque prime investie sur Afer Eurocroissance entre la provision mathématique et la provision de diversification est déterminée en fonction du taux d'actualisation en vigueur<sup>2</sup> et de la durée restant à courir avant le terme de vos engagements.

« Nous vous recommandons de choisir une durée adaptée à votre horizon réel de placement, et non la durée la plus courte si votre horizon est plus lointain. »

<sup>1</sup> Le support Afer Eurocroissance bénéficie d'une garantie à l'échéance au moins égale à 100 % des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versement et/ou d'arbitrage.

<sup>2</sup> Pour chacun des versements réalisés ou à chaque valorisation hebdomadaire de la provision mathématique, le taux d'actualisation est arrêté par les coassureurs en fonction du dernier indice TECn publié par la Banque de France, où n correspond à l'échéance du placement de l'adhérent.

## COMMENT INVESTIR SUR LE SUPPORT AFER EUROCROISSANCE ?



### VOUS DÉTENEZ UNE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MONOSUPPORT AFER

Transformez dès maintenant la totalité ou seulement une partie de l'épargne de votre adhésion monosupport vers une nouvelle adhésion au contrat multisupport Afer.

Simple et sans frais, cette opération vous permet de profiter de tous les avantages du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer tout en conservant le bénéfice de l'antériorité fiscale de votre adhésion d'origine, sous réserve d'investir au minimum 10 % du montant transformé sur le support Afer Eurocroissance.

### VOUS AVEZ ADHÉRÉ AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

**DEPUIS LE 10 JUIN 2015**

Vous pouvez investir librement sur le support Afer Eurocroissance

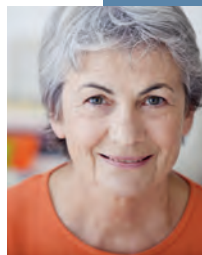
**AVANT LE 10 JUIN 2015**

Pour investir sur le nouveau support Afer Eurocroissance, vous devez préalablement **procéder à la conversion de votre adhésion multisupport actuelle**, conformément aux conditions réglementaires en vigueur. Cette opération est simple et sans frais.

Vous conservez l'antériorité fiscale de votre adhésion d'origine sous réserve d'investir au minimum 10 % des sommes initialement investies dans le Fonds Garanti en euros sur le support Afer Eurocroissance.



Parlez-en à votre conseiller. Il se tient à votre disposition pour vous informer, vous aider à faire les bons choix et vous accompagner dans vos démarches.



*J'ai fait une donation à ma petite-fille et ses parents lui ont ouvert une adhésion à l'Afer. Ils ont choisi Afer Eurocroissance pour être sûrs qu'à sa majorité, elle dispose d'un capital garanti.*

Anita, 55 ans



## QUELLE GESTION POUR LE SUPPORT AFER EUROCROISSANCE ?

3 QUESTIONS À  
**JEAN-FRANÇOIS BOULIER,**  
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE D'AVIVA INVESTORS FRANCE

### Quel est l'univers d'investissement du support Afer Eurocroissance ?

Le support peut investir sur un très large éventail de classes d'actifs pouvant générer des revenus et de l'appréciation en capital : en actions, en obligations d'Etat, de grandes entreprises et même de PME afin de soutenir l'économie française, mais aussi dans des fonds à rendement absolu et dans de l'immobilier. Une partie des actifs peut être également investie sur d'autres actifs de diversification tels que des obligations de pays émergents, des actions hors zone euro ...

### Comment le support Afer Eurocroissance est-il géré ?

La gestion du support Afer Eurocroissance est différente de celle du Fonds Garanti en euros. La garantie offerte à l'échéance permet une gestion moins contraignante que celle du Fonds Garanti en euros, dont la garantie est offerte à tout moment, avec une plus grande marge de manœuvre en termes de sélection d'actifs risqués. Le support est donc géré de façon plus dynamique tout en maintenant un strict contrôle du risque. L'allocation du support dépendra des échéances choisies par les adhérents, du niveau des taux d'intérêt et bien sûr des opportunités de marché et des anticipations d'Aviva Investors.

### Pourquoi investir sur le support Eurocroissance ?

Le bas niveau des taux d'intérêt constitue actuellement un environnement défavorable pour le Fonds Garanti en euros.

La stratégie de gestion mise en place au sein du support Eurocroissance, dont la garantie ne sera assurée qu'à l'échéance, sera plus diversifiée que celle du fonds en euros, offrant ainsi la possibilité d'investir dans des actifs financiers ayant un profil rendement-risque plus performant et plus intéressant pour l'investisseur de long terme.

Le support Eurocroissance constitue donc une offre complémentaire au Fonds Garanti en euros dans la répartition de l'épargne.

Et à la différence des unités de compte du contrat, il offre une garantie en capital à l'échéance choisie par l'adhérent.



*Pour épargner en vue de ma retraite, sur les recommandations de mon conseiller, j'ai choisi de placer une bonne partie de mon adhésion sur Afer Eurocroissance, mais aussi sur les supports en unités de compte pour booster un peu plus mon épargne.*



François, 48 ans



# QUALITÉ ET RÉGULARITÉ DES PERFORMANCES DU CONTRAT AFER RÉCOMPENSÉES EN 2015



**LABEL D'EXCELLENCE 2015**  
décerné par les Dossiers de l'Épargne

## TROPHÉE D'OR

Dans la catégorie « Contrats d'assurance vie en euros et fonds en euros »  
décerné par **Le Revenu**

## TROPHÉE D'OR

Dans la catégorie « Contrats vie multisupports actifs de 2 à 15 fonds »  
décerné par **Le Revenu**

## PRIX DU MEILLEUR CONTRAT POUR GÉRER SON ÉPARGNE SUR INTERNET

Dans la catégorie des multisupports grands publics  
décerné par **Le Particulier**

## VICTOIRE D'OR

Dans la catégorie des multisupports grands publics  
décernée par **Le Particulier**



**OSCAR** du meilleur contrat d'assurance vie dont l'encours est supérieur à 5 milliards d'euros (avec moins de 30 unités de compte)

**OSCAR** de la performance régulière sur 4 ans

**OSCAR** du meilleur contrat d'assurance vie proposé par une association

**OSCAR** de la performance régulière sur 8 ans  
décernés par **Gestion de Fortune**



**MENTION « TRÈS BIEN »**  
décernée par **Mieux Vivre Votre Argent**



**SÉLECTION PREMIUM 2015-2016**  
par **Good Value for Money**

Cachet du conseiller

Avant l'échéance de la garantie (entre 10 et 40 ans), les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse ou à la baisse. La garantie en capital s'applique uniquement à l'échéance de la garantie.

**Contrat collectif d'assurance vie multisupport souscrit par l'Association Française d'Épargne et de Retraite (AFER)** - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - 36, rue de Châteaudun 75009 Paris - auprès des sociétés d'assurances Aviva Vie - SA au capital de 1 205 528 532,67 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes 732 020 805 R.C.S. Nanterre - et Aviva Épargne Retraite - SA au capital de 553 879 451 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 378 741 722 R.C.S. Nanterre

Document publicitaire non contractuel achevé de rédiger en octobre 2015 par le GIE AFER - Groupement d'Intérêt Économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce - 325 590 925 RCS Paris constitué entre l'Association AFER et les sociétés d'assurance Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite. 36 rue de Châteaudun - 75441 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 40 82 24 24